



Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

V. RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Marie VITALI I

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

DEL 23-2022 : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE

Le nombre d'enfants est très important pendant la pause méridienne. De ce fait, le personnel présent, mis à disposition par les Francas ne suffit pas pour encadrer en sécurité les élèves de l'école élémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'encadrement des enfants sur une amplitude horaire 11h/14h et pour une durée de 10 semaines.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée : - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25€.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220324-232022-DE

Berger
Levrault

DEL 23-2022

Après ouï Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 10 semaines
- DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation : - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 €.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour	Contre	Abstention
17	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*

DEL 2022-01